

## **DECLARATION N° 012 RELATIVE A LA JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME**

A l'instar de tous les pays membres des Nations Unies, la Côte d'Ivoire célèbre ce 10 décembre, le 73<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée par la Résolution 217 des 58 Etats membres qui constituaient l'Assemblée Générale de l'ONU.

La Déclaration Universelle des droits de l'Homme, faut-il le rappeler, est l'instrument fondateur des droits de l'homme qui proclame les droits inaliénables de chaque individu en tant qu'être humain sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion ou de toute autre opinion, d'origine sociale.

Le thème de cette édition 2021, retenu par le Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme, est : **"L'égalité est au cœur des droits de l'homme"**.

Ceci assurément pour relever les défis nouveaux liés à la pandémie du Covid-19, qui ces dernières années a occasionné des inégalités croissantes entre les peuples relativement à la riposte face à la maladie. Des inégalités que la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale il y a 73 ans, le 10 décembre 1948, visait à éradiquer dans ses efforts pour bâtir un monde meilleur.

En Côte d'Ivoire, cette célébration intervient dans un contexte où des cas de violations et abus des droits de l'homme sont signalés dans diverses localités, notamment les cas de viols, d'incivisme, d'insécurité, observés dans différentes localités du pays. Les atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique, à la sécurité, les violences sexuelles sont légion.

D'où l'impérieuse nécessité d'inviter les populations, chaque citoyen, à faire sienne la problématique des droits de l'homme parce que les droits de l'Homme sont l'affaire de tous. Et la Déclaration Universelle des Droits de l'homme, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et bien d'autres instruments juridiques internationaux, nous invitent à nous approprier le concept **"Droits de l'Homme"**.

Nous devons revendiquer utilement nos droits, et chacun de nous doit pouvoir agir au quotidien pour promouvoir les droits qui nous protègent et l'appartenance de toutes et de tous à une société où les droits de l'homme sont respectés.

En tant que Mécanisme national de promotion, de protection et de défense des droits de l'Homme, le CNDH exhorte particulièrement tous les défenseurs à

persévérer dans leur mission digne d'un sacerdoce, pour le respect des droits humains, malgré les difficultés.

Le CNDH salue les efforts déployés par les autorités et les partenaires en vue de la réconciliation nationale et la cohésion sociale.

Il invite toutes les populations et toutes les composantes de la société ivoirienne à œuvrer, pour la préservation d'un environnement sain et à s'approprier les mesures sanitaires de riposte contre la covid-19 pour un meilleur respect du droit à la santé.

Le CNDH réaffirme son engagement à œuvrer aux côtés du Gouvernement, à la prise de toutes les initiatives en vue de renforcer le cadre d'exercice des droits de l'homme en Côte d'Ivoire.

**Fait à Abidjan, le 10 décembre 2021  
Pour le Conseil  
La Présidente**



**Namizata SANGARE**

